

Règlement intérieur du 30^{ème} tournoi international d'échecs de Créon

Article 1 : organisation

L'association "Echiquier Club Créonnais" organise le 30^{ème} tournoi international d'échecs de la ville de Créon du lundi 27 juillet au dimanche 02 août 2026 à la salle omnisports Ulli SENGER de Créon (1 chemin de la Douve).

Cette 30^{ème} édition se compose de trois tournois :

- le tournoi master réservé aux joueurs à plus de 2100 Elo,
- le tournoi Jérôme Bert réservé aux joueurs à plus de 1750 Elo et moins de 2200 Elo,
- le tournoi Raoul Lorigoux réservé aux joueurs à moins de 1800 Elo.

L'organisateur peut décider de placer dans l'open Jérôme Bert ou dans l'open master des joueurs en fonction d'une performance et/ou d'un classement antérieur et/ou d'un critère organisationnel.

Article 2 : homologation et appariements

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes**.

Les appariements se font au système suisse accéléré (**système de Haley** : accélération pendant les deux premières rondes puis système suisse intégral) avec le logiciel Papi 3.3.8.

Il est permis à un joueur de prendre **deux demi-points « bye »** (sans jouer) durant le tournoi sauf les deux dernières rondes. Cela n'est permis que si une annonce adéquate a été formulée par le joueur à l'arbitre avant la fin des parties de la ronde précédente et acceptée par ce dernier. Une telle possibilité ne devrait pas être octroyée à un joueur qui bénéficie de conditions ou qui n'a pas payé de droit d'entrée dans le tournoi.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^{ème} Congrès de la F.I.D.E. qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de :

1h30min + 30s par coup pour les 40 premiers coups puis 30min + 30s par coup pour finir la partie.

Article 4 : inscription et vérification des licences

Pour le tournoi master, les droits d'inscription se montent à 70 € pour les adultes et 35 € pour les jeunes (U8 à U20) sauf à partir du 25 juillet 2026 où ils passeront respectivement à 80 € et 40 €.

Pour les tournois Jérôme Bert et Raoul Lorigoux, les droits d'inscription se montent à 65 € pour les adultes et 30 € pour les jeunes (U8 à U20) sauf à partir du 25 juillet 2026 où ils passeront respectivement à 75 € et 40 €.

Ils sont gratuits pour les MI(F) et GM(F) (à condition de prévenir l'organisateur au moins 48h avant la ronde 1).

La date limite d'inscription est fixée au lundi 27 juillet 2026 à 13h00. De plus, le pointage et la vérification des licences se dérouleront le **lundi 27 juillet 2026 de 10h00 à 13h00**.

Article 5 : horaires de la cérémonie d'ouverture et des rondes

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 : lundi 27/07/2026 à **14h00**

Ronde 2 : mardi 28/07/2026 à **10h00**

Ronde 3 : mardi 28/07/2026 à **16h00**

Ronde 4 : mercredi 29/07/2026 à **15h00**

Ronde 5 : jeudi 30/07/2026 à **10h00**

Ronde 6 : jeudi 30/07/2026 à **16h00**

Ronde 7 : vendredi 31/07/2026 à **15h00**

Ronde 8 : samedi 01/08/2026 à **15h00**

Ronde 9 : dimanche 02/08/2026 à **9h00**

Article 6 : classement, prix et récompenses

La cérémonie de remise des prix est prévue le dimanche 02 août 2026 à 16h00.

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés (calculés avec Papi 3.3.8) des adversaires moins les deux plus faibles), la performance puis le Buchholz.

Les prix du classement général sont partagés au système HORT. Tout prix partagé inférieur à 25 euros n'est pas attribué mais reversé sur les prix supérieurs. Les autres prix non-cumulables sont attribués à la place réelle. Un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix. Un joueur pouvant prétendre à au moins deux prix se verra attribuer le prix le plus important. Les prix seront attribués dans l'ordre suivant : prix principaux puis prix par catégorie Elo et enfin prix spécial. Les prix seront attribués avant les récompenses. Tout joueur absent (et non représenté) à la cérémonie renonce à son prix ou à sa récompense. La liste des prix et récompenses sera affichée avant la 5^{ème} ronde dans la salle de jeu du tournoi.

Article 7 : arbitrage

Les tournois seront arbitré par Frédéric MARIMON (Arbitre FIDE), Anaïs MENUET (AFO1) et Georges PAMPIGLIONE (AFC).

Pourra également officier, avec autorité d'arbitre, toute personne dûment désignée par l'arbitre en chef.

Article 8 : comportement des joueurs

Les joueurs s'engagent à respecter la Charte du joueur d'échecs du règlement intérieur de la D.N.A., le Code de l'éthique amendé par la F.I.D.E, le Code du sportif édicté par le C.F.F.P (Comité Français du Fair Play pour un sport sans violence, <https://comitefairplay.fr/>), la Charte d'éthique et de déontologie du sport français du C.N.O.S.F. (Comité National Olympique et Sportif Français, <https://cnosf.franceolympique.com/>) et la liste des interdictions de l'A.M.A. (Agence Mondiale Antidopage, <https://www.wada-ama.org/>).

Fumer (y compris les cigarettes électroniques) est autorisé uniquement dans la zone fumeur ; il est notamment interdit de fumer (y compris les cigarettes électronique) dans la zone de jeu du tournoi et dans la salle d'analyse.

Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle de jeu du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tout joueur arrivant à l'échiquier 45 minutes ou plus après le début effectif de la ronde perdra sa partie, à moins que l'arbitre en chef n'en décide autrement.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter le lieu de compétition (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspectes.

Les téléphones portables ou tous les types d'appareils de communication doivent être complètement éteints. Il faut, si possible, prévoir un sac pour les y laisser voire éviter de les apporter dans la salle de jeu.

Article 9 : nullité par accord mutuel

Le résultat d'une partie doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation.

Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour qu'un joueur puisse proposer nulle par accord mutuel sans le consentement de l'arbitre, il faut qu'il ait joué **au moins 20 coups**.

Article 10 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué avant le début de la première ronde et sa composition est affichée en annexe dans la salle du tournoi. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 11 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte à la table d'arbitrage les 2 originaux des feuilles de partie signées par les deux joueurs. Ces derniers doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 12 :

L'inscription au 30^{ème} tournoi international d'échecs de Créon implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'arbitre en chef

Frédéric MARIMON

L'organisateur

Wesley LAURON